



CHARTRE DEONTOLOGIQUE

Version 2025.01.11

La présente charte déontologique définit l'engagement du(de la) relaxologue et/ou du(de la) réflexologue envers le public, les client(e)s et les professions. Cette charte déontologique garantit l'éthique professionnelle des relaxologues et/ou des réflexologues issus(e)s du Centre de formation Elisabeth Breton.

Le(la) relaxologue et/ou le(la) réflexologue est un professionnel de la prévention, de la gestion du stress, et du bien-être, qui prend en charge la personne en lui proposant et en réalisant des protocoles de relaxation et/ou de stimulation réflexes du corps.

1. Le(la) relaxologue et/ou le(la) réflexologue issu(e) de l'école d'Elisabeth Breton s'engage à exercer l'activité avec humanité, probité et loyauté en accord avec les référentiels d'activités élaborés par l'école.
2. Le(la) relaxologue et/ou le(la) réflexologue s'engage à ne nuire en aucune façon à l'un(e) de ses membres, et à entretenir des relations confraternelles de respect et de courtoisie, d'honnêteté et de bonne foi avec les autres confrères et consœurs.
3. Le(la) relaxologue et/ou le(la) réflexologue s'engage à respecter le Règlement intérieur de l'école, et à n'émettre aucune critique à l'égard des autres écoles.
4. Le(la) relaxologue et/ou le(la) réflexologue s'engage à toujours observer le principe fondamental du respect de la personne humaine et à protéger l'intégrité physique et psychique des personnes sous leur responsabilité.
5. Le(la) relaxologue et/ou le(la) réflexologue s'engage à ne pas se substituer aux professionnels de santé, à ne pas prodiguer de diagnostic, de prescriptions médicales et à ne pas interférer avec des traitements médicaux en cours.
6. Le(la) relaxologue et/ou le(la) réflexologue a pour objectif de restaurer au maximum l'autonomie de leur client et laissent à celui-ci sa totale liberté de choix thérapeutique.



7. Le(la) relaxologue et/ou le(la) réflexologue observe l'attitude absolue de réserve et de secret professionnel pour tous leurs clients. Il(elle) s'engage à respecter la confidentialité des informations collectées durant l'accompagnement individuel.
8. Le(la) relaxologue et/ou le(la) réflexologue s'engage à ne cautionner ni alimenter les excès, errances (émotionnelles, spirituelles, addictions, dérives perverses) ou projections de leur client, afin de demeurer authentique dans la démarche stricte et exclusive du(de la) relaxologue et/ou du(de la) réflexologue qui n'est ni un médecin, ni un psychologue, ni un maître spirituel, ni un substitut affectif.
9. Le(la) relaxologue et/ou le(la) réflexologue s'engage à interdire toute propagande, prosélytisme religieux ou idéologique au sein de leur cabinet ou lieu d'intervention. Il(elle) s'engage à lutter contre toutes les dérives sectaires dont il(elle) serait témoin.
10. Le(la) relaxologue et/ou le(la) réflexologue s'attache à promouvoir, sous l'égide de l'école, les standards des formations pour satisfaire les critères et exigences de la profession de relaxologue et/ou de réflexologue et s'engage à parfaire leurs pratiques en participant à des formations post graduées.
11. Le(la) relaxologue et/ou le(la) réflexologue s'engage à actualiser régulièrement leurs savoirs et leurs compétences afin de répondre aux attentes du public et aux évolutions des métiers de relaxologue et/ou de réflexologue.
12. Le(la) relaxologue et/ou le(la) réflexologue s'engage à ne pas diffuser d'informations pouvant induire le public ou les médias en erreur ou nuisant à l'image de la profession de relaxologue et/ou de réflexologue.
13. Le(la) relaxologue et/ou le(la) réflexologue s'engage à respecter les concepts et les principes généraux de la relaxation et/ou de la réflexologie. Il(elle) s'engage également à ne pas dénaturer ou amalgamer la relaxation et/ou la réflexologie avec d'autres techniques sans que leurs clients en soient avertis.
14. Le(la) relaxologue et/ou le(la) réflexologue s'engage à respecter les limites de leurs compétences et à orienter leurs clients vers un autre professionnel lorsque celui-ci nécessite un traitement ou une aide thérapeutique ne relevant pas de leurs compétences.
15. Tout relaxologue et/ou réflexologue qui ne respecterait pas la présente charte déontologique pourrait se voir exclu de l'annuaire de l'école d'Elisabeth Breton.



Centre de formation
Elisabeth Breton

La finalité de la formation de RELAXOLOGUE et/ou de REFLEXOLOGUE proposée par Elisabeth Breton est :

- de conduire les apprenants à un niveau de connaissances et de compétences en adéquation avec la réalité de la pratique professionnelle de relaxologue et/ou de réflexologue
- d'assurer une qualité élevée et homogène de formation de relaxologue et/ou de réflexologue
- de former des relaxologues et/ou des réflexologues compétents et opérationnels.

L'école met en œuvre différents types d'actions avec des professionnels, des institutions et des entreprises.

Centre de formation professionnelle Elisabeth Breton

Enregistré sous le n° 11 78 80683 78 auprès de la DRTEFP Ile-de-France

Email : contact@reflexobreton.fr | Site internet : www.reflexobreton.fr